

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 7 Votants 10	L'AN DEUX MIL DIX Le MERCREDI 30 JUIN à 20 H 30
Date de convocation 24/06/2010 Date d'affichage 24/06/2010	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire. Étaient présents : M. LEBAR Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme DE GAVRE M. JOUIN Mme SADOUC DORNIER M. MASSARD Absents excusés : M. DECROIX pouvoir à M. MASSARD M. LOMMIS pouvoir à Mme SADOUC-DORNIER Mme MILWARD pouvoir à Mme SUILLEROT Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
OBJET	Secrétaire de séance : M. TOUBOUL

La séance est ouverte à 20 h 35.

M. Touboul est nommé secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du 12 avril et du 10 mai 2010 sont approuvés à l'unanimité.

PROJET D'INTERCOMMUNALITÉ

M. le maire explique que le projet d'intercommunalité envisagé en 2008 avec 23 communes du canton a subi un coup d'arrêt. En effet, la prochaine réforme des collectivités territoriales, actuellement en débat, va redéfinir les périmètres d'intercommunalité et des cantons et, suivant les orientations de l'État, les intercommunalités devront avoir une certaine taille, ce qui risque d'entraîner une dispersion des communes du canton vers les villes plus importantes de la périphérie de notre territoire.

Dans l'ensemble, ces communes du canton souhaitent continuer à travailler ensemble dans le cadre de notre environnement rural, comme elles le font actuellement au sein des divers organismes intercommunaux. Aussi, M. le maire propose qu'une motion affirmant ce choix privilégié d'intercommunalité à l'échelle de notre canton soit adoptée par le Conseil municipal.

Entendu l'exposé de M. le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion suivante :

La réforme des collectivités territoriales et de l'intercommunalité est actuellement en débat au Parlement.

Cette réforme porte notamment sur la définition de nouveaux périmètres pour les cantons et les intercommunalités à fiscalité propre.

Dans cette perspective et par anticipation du vote de la loi, la commune de Mareil-le-Guyon entend rappeler que les vingt-neuf communes du canton de Montfort-l'Amaury partagent les mêmes orientations d'aménagement rural et de développement.

Elle souligne son attachement au partenariat efficace développé depuis de longues années au sein des différentes structures intercommunales du canton.

En conséquence, elle tient à affirmer sa volonté de maintenir la cohérence des orientations partagées sur le territoire cantonal, en termes d'activités économiques et d'habitat,

- **en priorité, en confirmant les regroupements actuels (Cœur d'Yvelines et le projet du Pays de Montfort présenté en 2009),**
- **ou si le futur cadre légal ne le permet pas, en retenant comme seule hypothèse le regroupement de ces deux entités pour la création d'un EPCI à l'échelle du canton.**

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES MAREILLOIS AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-RÉMY-L'HONORÉ

M. le maire rappelle que ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors des précédentes réunions ; il résume la situation. St-Rémy-l'Honoré dispose d'un centre de loisirs qui accueille des enfants de Mareil. Jusqu'à l'année dernière, aucune différence n'était faite pour la facturation entre Saint-rémois et Extérieurs mais St-Rémy souhaite maintenant passer une convention avec les communes dont les enfants fréquentent son centre afin qu'elles participent au coût de ce service.

Mme Suillerot, en charge de ce dossier, explique que toutes les communes environnantes pratiquent les mêmes tarifs, basés sur le quotient familial. Elle précise qu'à l'heure actuelle deux familles fréquentent régulièrement le centre et quelques autres le font plus ponctuellement.

Un débat s'ensuit sur le coût de cette participation pour la commune et sur la pertinence de la grille du quotient familial appliquée pour les participations demandées aux familles.

Il est donc décidé de bien préciser aux familles que cette convention sera passée pour une durée d'un an. Après cette année d'essai, la commune réétudiera le dossier et pourra stopper ou reconduire cette convention en modifiant, le cas échéant, la grille de paiement basée sur le quotient familial afin de la rendre plus juste.

M. le Maire rappelle que, pour les plus jeunes, la commune peut également passer des conventions avec la crèche de Montfort (en fonction des places disponibles) et que pour les plus âgés la commune subventionne déjà diverses associations culturelles ou sportives.

M. le maire présente la convention qui permettra aux Mareillois d'être accueillis au centre de loisirs de Saint-Rémy-l'Honoré,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer avec la commune de Saint-Rémy-l'Honoré la convention pour l'accueil des mareillois au centre de loisirs de Saint-Rémy-l'Honoré,

DIT que les crédits sont disponibles au budget, chapitre 011

ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION SUR LA MAULDRE SUPÉRIEURE ET SES AFFLUENTS ET DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DES PÈRES

M. le maire annonce que cette enquête publique se tiendra du 1^{er} au 30 septembre, notamment en mairie de Mareil. La déclaration d'intérêt général simplifierait l'action du SIAMS, syndicat en charge de l'entretien de la Mauldre supérieure et de ses affluents, en permettant notamment, si nécessaire, l'accès à des propriétés privées sans l'accord du propriétaire.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : M. le maire fait le point sur l'avancement du projet. Le règlement de zonage est en cours d'élaboration. Une réunion publique et une réunion des personnes publiques associées sont prévues à l'automne.

Demandes d'autorisation d'urbanisme : M. le maire présente les demandes parvenues en Mairie.

Contentieux : L'appel de la SARL du Boissard, qui contestait un jugement du tribunal administratif favorable à la commune, a été rejeté.

Un nouveau mémoire a été déposé par la commune dans le cadre de l'instruction de la requête de la société LOTICIS contre le refus du permis de lotir à l'entrée nord du village.

TRAVAUX

Travaux rue du Pâtis : La Dotation Globale d'Équipement (DGE) a été obtenue pour l'extension du réseau d'éclairage public. C'est l'entreprise SOBECA qui a été retenue pour

effectuer les travaux d'un montant de 11 739,50 € HT. Ceux-ci pourraient commencer dès la mi-août. Ils seront suivis par des travaux de réfection de la chaussée pour lesquels un appel d'offres va être lancé.

Éclairage public : La DGE a également été obtenue pour le remplacement des lanternes des candélabres rue des Sources, chemin de la Croix Messire Jean et rue du Bout de l'Eau. C'est PF Lighting, entreprise en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune, qui le réalisera.

Réfection de la rue de l'Hirondelle : La consultation des entreprises va être lancée. La SAUR, va être contactée car elle a déclaré devoir prochainement remplacer la canalisation d'eau potable passant sous la chaussée ce qui pourrait influencer sur les travaux.

Sécurité routière : Le dossier visant à améliorer la sécurité routière aux abords de l'école est en cours d'élaboration par la DDEA.

Contrat rural : L'élaboration du dossier est en cours avec l'architecte. Le dossier comprendrait la réfection et l'extension de la Maison du Village, la réhabilitation de la mairie et la sécurisation ainsi que la réfection des murs extérieurs de l'église.

Le Département a émis un avis *a priori* favorable à ce projet.

M. le maire explique que l'architecte propose pour l'instant des projets et qu'il s'agira de cibler les priorités de la commune afin de pouvoir rester dans l'enveloppe de travaux subventionnables.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Suillerot. Les enfants de l'école ont été reçus par les anciens à la Maison du Village. Mme Suillerot profite de l'occasion pour remercier à nouveau les bénévoles (dont Mmes De Gavre et Lommis) qui s'occupent du CCAS.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. Jouin et de M. Lebar. Le syndicat est toujours confronté à une baisse de la consommation d'eau, et donc de ses rentrées, alors que les obligations légales relatives aux contrôles et à la qualité de l'eau sont toujours plus contraignantes. Pour augmenter ses recettes, le syndicat va revoir notamment la participation pour raccordement au réseau des eaux usées. Cette participation qui était très peu élevée par rapport aux autres syndicats va être revue à la hausse pour les nouveaux raccordements. D'autre part, la facture d'assainissement comporte maintenant une partie fixe et une partie variable fonction du volume d'eau.

M. Touboul, rejoint par Mme Suillerot, regrette qu'il ne soit ici question que de hausse et des recettes et pas de baisse des dépenses pour équilibrer le budget du syndicat.

Il est ensuite fait état du désir de Méré de rejoindre le syndicat.

Syndicat Intercommunal d'Élimination et d'Évacuation des Déchets (SIEED) : Un mouvement de grève à la SEPUR a perturbé les collectes fin mai / début juin.

Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE) : Exposé de M. Decroix. Le budget a été voté et le rapport annuel d'activité présenté.

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) : Exposé de Mme De Gavre et M. Massard sur les travaux sur le réseau. Le rapport sur le prix et la qualité de des services de l'eau potable pour l'année 2009 a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Internet très haut débit : M. le maire annonce qu'une ligne de fibre optique Houdan / Maurepas va être réalisée et passera par Mareil, le long de la RN 12. Il propose à M. Touboul de se rapprocher du Département, qui a lancé son plan « Fibre optique », pour voir si le village peut espérer profiter, à terme, de cette installation.

Élection législative partielle : La précédente élection ayant été invalidée par le Conseil d'État, une nouvelle élection législative partielle aura lieu les dimanches 4 et 11 juillet.

École de Bazoches : Suivant la réponse de la sous-préfecture, la structure porteuse du projet pourrait être le SIVOS MBT qui gérerait alors l'école maternelle de Mareil avec Mareil, Bazoches et Le Tremblay et l'école primaire de Bazoches avec Bazoches et Mareil.

Informations municipales : La distribution du bulletin de juillet a été effectuée cet après-midi et M. le maire remercie les distributeurs. Dans ce bulletin on retrouve un sondage sur la suppression du conteneur à verre du square (ainsi que quelques coquilles ; un *erratum* va être mis en ligne sur le site Internet de la commune).

Fêtes : M. le maire remercie les organisateurs et tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement des dernières manifestations (fête du Village, fête de la Musique...).

La séance est levée à 23 h 02.